

Les Amis des Monastères

N° 146 - AVRIL 2006 - TRIMESTRIEL - 4 €



© Photo JB RITT - tous droits réservés

l'Alsace - Moselle

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« **Fondation des Monastères** »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

**E-mail : fondationdesmonasteres@wanadoo.fr
www.fondationdesmonasteres.org**

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

Les Amis des Monastères

revue trimestrielle

© copyright :

Photo : Jean-Baptiste RITT

tous droits réservés

« Mont des Oliviers (XIV^e siècle) »,

transept Nord,

Cathédrale de Strasbourg

Les Amis des Monastères

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal :

n° 06-255 – avril 2006

Commission paritaire :

N° 1007 G 82214 du

10 octobre 2002

Directeur de la publication :

Mère Myriam Fontaine

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 17 17

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 146 – avril 2006

Avant propos 4

Quelques communautés en Alsace Moselle

- Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg (Haut-Rhin) 5

- Carmel de Plappeville (Moselle) 9

- Abbaye ND d'Altronn (Bas-Rhin) 12

- Monastère des Bénédictines de Rosheim (Bas-Rhin) 16

- Monastère des Rédemptoristes
à Landser (Haut-Rhin) 20

- Carmel de Marienthal (Bas-Rhin) 23

- Le Mont Sainte Odile (Bas-Rhin) 27

Chronique juridique

- Le régime des cultes en Alsace-Moselle 30

- Actualités Cavimac 38

- L'abbaye de Lérins
et la protection de l'Île saint Honorat 39

Vie de la Fondation

- 1. Résolutions du Conseil d'Administration
du 10 janvier 2006 42

- 2. Un nouvel administrateur 44

Recensions 45

Annonces 50

Abonnez-vous 52

Cette revue est accompagnée d'un supplément.

AVANT PROPOS

L'œuvre retenue pour notre page de couverture correspond bien au temps du Carême que nous vivons. Elle nous fait entrer directement dans la Semaine Sainte puisqu'elle représente le Christ au Jardin des Oliviers. Chacun pourra admirer, méditer le visage de ce Jésus seul et abandonné de tous qui prie son Père d'éloigner cette coupe. Mais une lumière, qui est déjà celle de Pâques, vient comme irradier son visage et conforter sa foi. Cette œuvre tout à fait remarquable du XIV^e siècle provient de la cathédrale de Strasbourg.

Strasbourg où, au mois de mai prochain, se tiendra le Congrès annuel des notaires. Comme chaque année, la Fondation des Monastères y participera pour faire connaître ses activités et responsabilités auprès des communautés religieuses. Il nous a semblé judicieux de profiter de cette opportunité pour faire découvrir aux notaires, et au-delà d'eux à tous nos amis, certains monastères de l'Est de la France, et plus précisément des deux diocèses concordataires de Strasbourg et de Metz. Car une forte tradition religieuse et juridique les relie du fait du Concordat de 1801 toujours en vigueur, et dont le contenu est

tout à fait original pour l'Eglise comme pour l'Etat. D'où une chronique juridique assez développée sur ces points.

Mais l'essentiel est ailleurs : il a consisté à donner la parole à plusieurs communautés de moines et de moniales qui ont accepté de se présenter, d'expliciter leurs projets comme leurs difficultés éventuelles. Cette mosaïque de témoignages sur le vif donne un éclairage actuel sur ces monastères inscrits dans un pays traditionnellement très chrétien.

A titre exceptionnel, nous sommes heureux d'adresser à tous nos abonnés un supplément à cette revue, consacré à l'évolution économique des monastères de moniales durant la seconde moitié du XX^e siècle. Sœur Benoît Garret, bénédictine de Jouarre, nous fait ainsi partager l'expérience irremplaçable qu'elle a acquise durant de longues années comme cellérier de son abbaye puis comme administratrice de la Fondation où elle continue à rendre de très grands services. Qu'elle trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

LA RÉDACTION.

QUELQUES COMMUNAUTES EN ALSACE MOSELLE



ABBAYE NOTRE-DAME D'OELENBERG

1. Un peu d'Histoire...

Depuis plus de neuf siècles, l'abbaye d'Oelenberg, seule survivante des nombreux monastères d'hommes que comptait jadis le pays, maintient en Alsace la grande tradition monastique. Située sur une des dernières collines du Sundgau, à 15 km à l'ouest de Mulhouse, l'abbaye a partagé les joies et les malheurs de cette région.

En 1046, Heilwige de Dabo, comtesse d'Eguisheim, mère du pape Léon IX, fonda sur la colline (Berg), le long d'un cours d'eau (Oelen), un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin, probablement pour le repos de l'âme de son fils Gérard, mort tragiquement

au cours d'une querelle avec le comte de Ribeaupierre. Léon IX consacra l'église en 1049 et y déposa des reliques de saint Romain, martyr. Très prospère au XIII^e siècle, le monastère fut ruiné par les guerres au XIV^e siècle. Sa décadence s'accrut jusqu'au XVI^e siècle. En 1626, l'abbaye passa au collège des Jésuites de Fribourg en Brisgau, puis à l'université de cette même ville, en 1774. A la Révolution, les bâtiments de l'abbaye furent vendus à un industriel mulhousien. Revendu en 1821 à un prêtre, l'ex-monastère devint alors un pensionnat de jeunes filles.

En 1825 il retourna aux mains d'un groupe important de moines cisterciens communément appelés « trappistes », de retour d'exil. Ils venaient de Darfeld, en Westphalie, où ils avaient trouvé un refuge provisoire après bien des pérégrinations. Une communauté de sœurs trappistines les rejoignit et y demeura jusqu'en 1895 d'où elles partirent s'établir à Ergersheim, non loin de Strasbourg : c'est aujourd'hui l'abbaye Notre-Dame d'Altbronn.

Les moines mirent en exploitation le domaine agricole. Ils

connurent des moments difficiles : famine en 1846, incendies, épidémies. Pourtant la prospérité du monastère ira grandissant. Une intense activité y régnait. Outre la ferme et le moulin, il y avait une brasserie, une fromagerie, une boulangerie, une imprimerie ; presque tous les métiers y étaient représentés. Dom Ephrem Van der Meulen, abbé de 1850 à 1884, constitua une riche bibliothèque. Oelenberg fonda un monastère en Allemagne, au diocèse d'Aix-la-Chapelle en 1862 : Mariawald, près d'Heimbach. Au début du XX^e siècle, l'abbaye comptait 200 moines : 80 prêtres et 120 frères convers. Oelenberg était alors un centre religieux, intellectuel et économique très renommé.

La 1^{ère} guerre mondiale allait anéantir tout cet essor : les bâtiments furent bombardés et les moines durent se disperser. La reconstruction fut difficile. Un groupe de moines d'origine allemande alla en 1925 s'établir en Autriche, à Notre-Dame d'Engelszell, entre Passau et Linz, au bord du Danube. Ils redonnèrent vie à cette ancienne abbaye cistercienne sécularisée.

Oelenberg connut une seconde destruction en 1944-45, aussi importante que la précédente. Le diocèse de Strasbourg et ses fidèles contribuèrent généreusement à la reconstruction, tandis que des

moines venus de Zundert (Pays-Bas) vinrent épauler la communauté très éprouvée qui reprit vie et espoir. Une nouvelle étape s'ouvrait alors.

2. Le monastère du point de vue patrimonial et artistique

Des bâtiments du passé, il ne subsiste que quelques parties : la partie inférieure du chœur de la chapelle du XII^e siècle, le transept de l'ancienne église abbatiale (1486) et sa nef baroque (1755). Une croix de procession du XII^e siècle, un grand crucifix du XIV^e siècle et deux belles statues de Notre-Dame des XV^e et XVIII^e siècles sont également conservés. Dans l'ancienne église des Jésuites ont été aménagées les chapelles Saint-Michel et Saint-Léon.

La chapelle Saint-Michel a des voûtes gothiques et des ouvertures romanes. Trois clefs de voûte y sont conservées avec des armoiries datant notamment de 1486.

La chapelle Saint-Léon conserve dans son chevet des parties du XII^e siècle. On peut y voir des chapiteaux à palmettes. L'un d'eux représente deux têtes séparées par une croix et désignées par les lettres S.P.A. et S.P.E. (saint Paul et saint Pierre).

Une autre chapelle appelée « du Mont des Oliviers » était au XII^e

siècle un bâtiment isolé. Plus tard, elle fut incluse dans les autres constructions et servit de cave jusqu'en 1895. A cette date, elle fut démontée pierre par pierre et reconstruite dans l'actuel noviciat en 1921. Ses parties basses sont romanes ; les clefs de voûte sont gothiques.

Au Chapitre, est exposé un tableau du XVIII^e siècle, récemment restauré, représentant la scène de « la lactation de Saint Bernard ». Il provient, ainsi que trois autres reliquaires de la même époque, de l'abbaye cistercienne de Lucelle disparue à la Révolution.

Trois reliquaires provenant d'Oelenberg se trouvent par ailleurs à l'église paroissiale de Reiningue. Le plus ancien, cadeau du pape Léon IX, est un coffret d'argent en partie doré. Il date du XI^e siècle. Il contient des reliques de saint Romain. Un autre reliquaire, dit de saint Romain, est une œuvre du XII^e siècle. Il contient des reliques de saint Romain, de saint Laurent et d'autres saints. Enfin, un buste reliquaire de saint Romain, du XIV^e siècle, contient une relique du crâne du saint.

De nos jours, le monastère dispose d'une importante bibliothèque de plus de cent mille livres.

3. Présentation de la vie de la communauté, de ses projets, de ses difficultés

Actuellement, la Communauté se compose de dix-huit moines.

Notre maison est grande et les dépendances sont nombreuses. Depuis deux ans, nous sommes engagés dans des rénovations et des adaptations indispensables et urgentes, pour améliorer notre cadre de vie et le rendre plus conforme aux besoins et aux normes d'aujourd'hui : réfection de l'hôtellerie et de la cuisine, réaménagement des lieux communautaires, modernisation du moulin (un des postes-clés de notre économie)... Bientôt, notre église se verra entourée d'échafaudages : crépi et peinture attendent l'arrivée du printemps.

Nous poursuivons notre réflexion en quête de solutions, notamment face aux parties des bâtiments classés par les Monuments Historiques. Un jour, peut-être nous sera-t-il possible d'ouvrir au public quelques « trésors » historiques et culturels de notre monastère.

Notre magasin d'objets religieux et de produits monastiques attire une clientèle fidèle et assez nombreuse. Là aussi, il nous faut envisager des travaux d'agrandissement et un nouvel agencement.



CARMEL DE LA TRINITE DE PLAPPEVILLE

*Des vicissitudes de l'histoire...
à la paix d'une nouvelle église.*

Dans un petit village blotti contre le Mont Saint Quentin, en périphérie de Metz, le Carmel de Plappeville regroupe 18 religieuses qui vivent actuellement une joie intense : la consécration de leur nouvelle église. La paix, la beauté et le calme, maintenant. Mais que de tempêtes avant d'arriver à ce havre de grâce !

Dès 1623, soit moins de 20 ans après l'arrivée du Carmel en France, la 30^e fondation de l'Ordre s'installe à Metz. Comme toutes les congrégations, elle est chassée en 1792 et subit une errance de près de 60 ans, jusqu'au 10 août 1861, où un ancien couvent de jésuites accueille la re-fondation. Neuf ans après, l'annexion allemande s'impose jusqu'en 1918, puis à nouveau en 1940, jusqu'au 15 août 1942.

Ce jour-là, Monseigneur Heinz, archevêque de Metz préside une procession de la cathédrale jusqu'à la chapelle Notre Dame. Des patriotes ont disposé des bouquets de fleurs, bleues, blanches et rouges le long du cortège. La réaction de l'occupant est immédiate et brutale : dès le lendemain, les carmelites sont chassées de leur couvent, pendant la cuisson des hosties précise la tradition, puisque le reste de la pâte est confié à une voisine. Commence une autre errance, avec une première étape au Carmel de Limoges, puis, jusqu'en 1945, chez les religieuses du Verbe Incarné, dans la Creuse.

En 1950 le Père Marie-Eugène, carme, nommé par Pie XII, Visiteur apostolique des Carmélites de France, se rend au Carmel de Metz. Il ressent le mal-être et la détresse de la communauté, dûs à une installation mal adaptée, une absence d'espaces verts et à des bâtiments situés en plein centre ville. Il encourage les sœurs à déménager, à la campagne mais proche de Metz. Le 1^{er} septembre 1951, les religieuses s'installent dans une maison à Plappeville, à flanc de coteaux, avec une vue panoramique sur la ville.

Trois tranches de travaux sont nécessaires pour aménager les lieux en Carmel. Ainsi, jusqu'en 1972,

les religieuses vont devoir supporter les inconvénients de cette situation. En 1954, la première chapelle est consacrée. Mais des problèmes d'humidité demeurent et obligent les carmélites à faire intervenir des experts. Durant l'année 2004, trois sources qui passaient sous les bâtiments doivent être détournées, des arbres sont abattus et la réfection de la chapelle, rendue dangereuse par les infiltrations d'eau dans les murs, doit être envisagée.

Les travaux sont confiés à un architecte belge, Jean COSSE. Durant neuf mois, en coopération avec la communauté, le bâtiment est totalement réaménagé, décoré, selon les vœux des religieuses. La terre est représentée par la couleur ocre des murs, la pierre avec le dallage bleu, le bois avec la charpente. L'homme de l'art recherche la perfection en tout. Aussi bien pour le matériel, avec une réflexion qui va de l'harmonie avec l'habit des religieuses, jusqu'aux méditations spirituelles les plus élevées. Ainsi l'idée que toute chose a deux faces se retrouve dans l'oculus qui dessine un espace de gloire blanc captant la lumière. La Croix du Christ projette son ombre sur le mur clair. L'autel, retaillé dans l'ancien qui était en beau marbre blanc de Carrare, suggère l'offrande. En

vérité cette église est tout harmonie. Une sensation de bien-être, de paix et de sérénité envahit le visiteur. Et les religieuses constatent chaque jour que le temps semble aboli pour celui qui se laisse aller à la méditation.

Souhaitons que, après tant d'aléas, les carmélites de Plappeville aient enfin trouvé leur port d'attache, le lieu qui leur était certainement destiné. Tant l'histoire que les éléments n'ont pas épargné les religieuses. Maintenant leur principale préoccupation est de choisir la statue de la Vierge qui ornara leur chapelle. Chacune a son idée, des débats ont lieu, mais on s'accorde sur ce qui est indispensable (une Vierge avec un « grand » enfant pour palier le manque de représentation du Christ sur la Croix). Elles sont 18, de la plus ancienne, presque centenaire, à la plus jeune, âgée de 46 ans, venues d'Alsace, de Champagne, de Lorraine et même d'Allemagne.

Depuis leur jardin, le soir on aperçoit les lumières de Metz. Le vent mauvais de l'histoire s'est calmé, et dans le ciel clair, les étoiles, veillent sur le calme enfin atteint.

FRANÇOISE MARÉCHAL



**Portrait d'une Carmélite
de Plappeville.
Sœur Marie de Jésus,
une vocation sans frontières.**

C'est en 1938 que naît à Hambourg, dans une famille protestante, la petite fille qui sera plus tard un exemple des nouvelles relations apaisées aussi bien entre les peuples qu'entre les religions.

Secrétaire dans une compagnie pétrolière en Allemagne, son goût de la langue française la pousse à voyager dans notre pays. Un jour elle s'arrête à Lisieux, visite le Carmel et lit le livre de la Petite Thérèse : « Histoire d'une âme ». Visite et lecture qui l'habiteront jusqu'à ce qu'elle revienne au Carmel pour cette fois-ci poser la question : que dois-je faire pour rentrer ici ? Le Carmel de Lisieux ne pouvant l'accueillir, la Mère Prieure lui conseille de postuler à Compiègne ou à Plappeville. C'est ce dernier lieu qui est choisi, peut-être pour la proximité du pays natal ?

En 1969, la jeune allemande de 31 ans entre donc au Carmel, accueillie par une Mère Prieure dont le frère, prisonnier, a disparu en Allemagne pendant la guerre. Elle y prend le nom de Sœur Marie de Jésus. Hélas, cette vocation suscite douleur et incompréhension chez ses parents qui voient leur fille unique quitter le monde et embrasser la religion catholique. Mais très vite la maman se rapproche et se convertit. Au bout de quelque temps, touché par la foi de sa fille, le père embrassera lui aussi la religion catholique. D'autres membres de la famille se convertiront par la suite.

C'est donc depuis plus de 36 ans qu'une carmélite originaire de Hambourg vit sa vocation à Plappeville, aux marches de Lorraine.

*Quelques
renseignements pratiques*

CARMEL DE PLAPPEVILLE
82, rue du Général de Gaulle
PLAPPEVILLE
57050 METZ
Tél : 03 87 32 83 38

Horaires des Offices
Messe à 8 heures en semaine
et 9 heures le dimanche.

Hôtellerie : 5 chambres.

Artisanat : fabrication de pains d'autel ; petit magasin monastique.

A voir : la nouvelle chapelle.



L'ABBAYE NOTRE-DAME D'ALTBRONN

« *Qui que tu sois, qui arrêtes tes pas dans cette Maison de prière, accueille la paix qui t'est offerte.*

Là, une communauté de moniales cisterciennes offre à Dieu louange, action de grâce, et porte devant Lui les cris du coeur de tout homme, de ton coeur à toi et de sa soif... »

Ces mots accueillent l'hôte venu faire halte dans notre abbaye. D'emblée nous lui disons notre communion et notre mission : traduire en prière, louange et intercession, les grandes causes de l'Eglise, les souffrances et les espoirs du monde.

Qui sommes-nous ?

Des moniales appartenant à l'Ordre cistercien de la stricte observance et communément appelées trappistines (en référence à l'Abbaye de la Trappe).

Le monastère de Cîteaux, berceau de notre famille religieuse, a été fondé en 1098, près de Dijon, par un groupe de bénédictins désireux d'un retour aux sources évangéliques et animés du désir de vivre de manière plus radicale leur engagement monastique, en particulier :

- vivre pauvres avec le Christ pauvre
- dans une réelle solitude
- dans la recherche de l'authenticité et de la simplicité
- la volonté de vivre du travail de leurs mains

et ainsi de retrouver la pureté primitive de la vie selon la Règle de Saint Benoît et de restaurer l'équilibre entre l'Opus Dei, la lectio divina et le travail.

Notre histoire

Au fil des siècles se succèdent âge d'or, périodes de décadence et de réformes. Au temps de la Révolution Française, en 1790, les Ordres religieux sont supprimés en France, les biens de l'Eglise saisis, les religieux sécularisés et expulsés.

En avril 1791, Dom Augustin de Lestrange, Maître des novices de l'Abbaye de la Trappe, quitte la France avec quelques moines et trouve refuge en Suisse, dans une ancienne Chartreuse : la Valsainte, dans le canton de Fribourg. En

1795, il fonde Darfeld en Westphalie. Des moniales, expulsées elles aussi de leurs monastères, prennent à leur tour le chemin de l'exil. En 1796, grâce à Dom Augustin, elles trouvent accueil dans un petit monastère du Valais, auquel elles donnent le nom de « Notre-Dame de la Sainte Volonté de Dieu ».

Deux ans plus tard, devant les troupes de Napoléon, moines et moniales devront fuir à nouveau : commence alors un long et épuisant exode jusqu'en Russie. La halte y sera très brève : après dix-huit mois, les réfugiés sont sommés de quitter les Etats du Tsar. La marche forcée reprend ; une petite troupe épuisée arrive à Hambourg, en octobre 1800. De là, la communauté se scinde en trois groupes. L'un d'eux rejoint la Westphalie : les moines s'installent à nouveau à Darfeld. En décembre 1800, les moniales prennent possession d'un petit monastère construit pour elles par les frères de Darfeld, à Rosenthal : « Notre-Dame de la miséricorde » qui donnera naissance plus tard à l'Abbaye Notre-Dame d'Altbronn.

Mais le répit, une fois encore, est de courte durée : d'exils en interdictions d'exister, les communautés religieuses sont vouées à l'extinction définitive. Devant cette menace, Dom Pierre Klausner,

Prieur de Darfeld, envisage le retour en France de sa communauté et de celle des moniales de Rosenthal. Il pourra acquérir à cette fin, non loin de Mulhouse, Oelenberg, ancien couvent de chanoines de St Augustin, fondé en 1046 par la comtesse d'Eguisheim, la mère du futur Pape Léon IX. Le 29 septembre 1825, les moines viennent s'y établir ; ils sont rapidement rejoints par les sœurs de « Notre-Dame de la miséricorde ». Moines et moniales vivront ainsi côte à côte, dans leur clôture respective jusqu'en 1895.

Les vocations affluent ; en 1837, les sœurs sont au nombre de 84... D'année en année, le monastère des sœurs devient trop étroit. En décembre 1893, Dom François Strunk, Abbé d'Oelenberg, fait l'acquisition d'une propriété dite le « château » dans le petit village d'Ergersheim, à quelques 18 kms de Strasbourg. Là sera érigé un nouveau monastère pour les sœurs, l'Abbaye Notre-Dame d'Altbronn.

Le 6 décembre 1895, au petit matin, les sœurs quittent Oelenberg et chaleureusement accueillies par les villageois et leur curé, réunis autour de l'Evêque de Strasbourg, elles franchiront dans la soirée le seuil de leur nouvelle demeure. Dès lors et jusqu'à aujourd'hui, sept fois par jour, à l'heure de la prière, on entend

tinter dans le ciel d'Ergersheim une petite cloche de 1796, témoin de l'exode en Russie et des transferts successifs de la communauté de Notre-Dame de la Miséricorde à Rosenthal jusqu'à Notre-Dame d'Altbronn à Ergersheim.

L'Abbaye tire son nom du pèlerinage marial, tout proche, érigé en 1397, dans l'église, seul témoin du village d'Altbronn, mentionné déjà en 737 et disparu au milieu du XIV^e siècle.

Aujourd'hui

Nous sommes une communauté de vingt, communauté au sein de laquelle nous apprenons l'art d'aimer, dans une vie simple, silencieuse et laborieuse. Nous avons de 36 à 97 ans, et un tiers d'entre nous sont néerlandaises : leur présence est le signe et le rappel de la « charte de charité » qui unit toutes les communautés de l'Ordre à travers le monde, par le biais de l'entraide concrète : vers les années 1954, notre communauté reçut l'aide permanente d'un groupe de jeunes sœurs du monastère de Berkel aux Pays Bas. Etant données notre situation géographique et la présence de sœurs allemandes, nous sommes bilingues dans la vie quotidienne ; la liturgie est célébrée en français (avec quelques pièces grégoriennes).

Nous vivons du travail de nos mains (atelier de confection de vêtements liturgiques, chasubles, aubes, étoles) et de l'accueil de retraitants. Avec l'aide, ces dernières années, de personnel laïc salarié (jardin, travaux d'entretien, cuisine, soins à l'infirmierie) nous nous partageons les multiples tâches nécessaires à la vie de la communauté, chacune mettant ses capacités et ses dons au service de toutes.

Nos projets

Notre abbaye est spacieuse et bien entretenue. Construite pour accueillir quelques 80 sœurs, elle est aujourd'hui trop grande pour notre effectif, coûteuse par l'entretien des bâtiments, le chauffage, peu pratique pour nos sœurs aînées, avec ses nombreux escaliers. Par ailleurs, le village en expansion et la circulation s'intensifiant ne procurent plus à la communauté et à ses hôtes l'environnement silencieux et la solitude propres aux abbayes cisterciennes.

C'est pourquoi nous avons entrepris l'étude d'un projet de transfert dans un lieu plus calme et retiré, dans des bâtiments mieux ajustés à notre nombre : projet d'avenir, signe de l'espérance qui nous habite avec le désir de chercher toujours en priorité à « édifier » la communauté et à la consolider dans la fidélité aux valeurs monastiques et évangéliques.

Nous sommes également en recherche d'une activité manuelle de sous-traitance à côté de notre atelier de couture trop spécialisé, qui permettrait à nos sœurs aînées de servir encore selon leur désir et la mesure de leurs forces et d'offrir à toutes un temps de travail communautaire.

Une journée au monastère

La recherche de Dieu anime toute la journée monastique. La célébration de l'Office divin nous rassemble sept fois par jour – et dès 4 heures du matin – pour l'office de Vigiles.

Après Vigiles, nous consacrons du temps à l'oraison et à la lectio divina en disciples désireuses d'apprendre à connaître le cœur du Seigneur dans Sa Parole et à nous laisser façonner par elle à la ressemblance du Fils bien-aimé.

A 7 heures, Laudes, la louange du matin, qui est suivie de l'Eucharistie, source de vie et d'unité.

Puis, selon les jours, une réunion au Chapitre pour le commentaire de la Règle ou une autre exhortation spirituelle par Mère

Abbesse ; un échange communautaire ou une répétition de chant et un temps disponible encore pour lectio, prière, promenade etc.

Notre journée de travail commence à 9h30 après l'office de Tierce et jusqu'à 12h15. La prière de Sexte à 12h30 nous offre une pause priante avant l'heure du déjeuner à 12h45.

Suit un temps de repos, de détente ou d'activité selon le goût personnel de chacune et nous reprenons le travail après la prière de None à 14h15, jusqu'à 17h.

A 17h15 nous nous unissons à la prière du soir de l'Eglise, les Vêpres, suivies d'un temps d'oraison silencieuse.

Après le dîner à 18h, chacune dispose d'un temps qu'elle consacre selon son attrait à la prière, la lecture...

A 19h45, nous célébrons Complies qui nous remet entre les mains du Père et s'achève par le chant confiant à Marie, le Salve Regina.

DES SŒURS CISTERCIENNES D'ALTBRONN.



MONASTERE DES BENEDICTINES DU SAINT SACREMENT DE ROSHEIM

« *L'hôte sera accueilli comme le Christ* »
(*Règle de Saint Benoît*).

« *J'ai demandé l'hospitalité et vous m'avez reçu.* » *Ce qui caractérise aujourd'hui ce monastère de bénédictines, c'est son extraordinaire potentiel hôtelier. Un potentiel que les sœurs cherchent à valoriser en mettant en œuvre une grande volonté. S'il fallait en donner une image ce serait ce grand coffre en bois, dans le joli salon des hôtes, rempli à ras bord de joujoux et aussi ces lits de bébés qui attendent le petit dernier de la famille venue passer quelques jours de repos dans ce coin béni d'Alsace. Le lieu était prédestiné comme nous allons le voir en parcourant l'histoire des bénédictines du Saint Sacrement.*

La fondation

En ce 26 juillet 1898 le temps,

maussade depuis le début de l'été, est magnifique. Le long du mur d'enceinte de Rosheim, l'animation est grande ; une foule dense s'achemine vers le monastère des bénédictines. Les moniales sont installées depuis le 15 octobre 1862 dans les bâtiments d'un ancien établissement thermal. Aujourd'hui le coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, entouré de quarante prêtres, va consacrer l'autel et célébrer la première messe. Comment ne pas penser à cette autre cérémonie du 12 mars 1654, rue Féron à Paris ? Ce jour-là, la reine Anne d'Autriche, épouse du roi Louis XIII, préside la pose de la croix sur la porte d'un nouvel institut monastique, les Bénédictines du Saint Sacrement, qui rendent un culte particulier à l'Eucharistie et ont pour mission, au sein de l'Eglise, l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement. La reine est accueillie à la porte du monastère par la fondatrice : Mère Mectilde, née à Saint Dié en 1614 sous le nom de Catherine de Bar. Lorsqu'elle décède en 1698, l'institut compte dix monastères en France et un en Pologne. Celui de Saint Nicolas du Port en Meurthe et Moselle est si prospère que les moniales envisagent une fondation, que le curé de Rosheim, frère de l'évêque de Strasbourg, demande et obtient pour sa ville. Selon les annales : « *le 15 octobre 1862, Mère Prieure et douze de ses*

filles, parties à deux heures du matin, sont arrivées à midi à Rosheim. Dès le 20 octobre entrait une postulante de Rosheim ... »

Une spiritualité centrée sur l'adoration

Selon leur vocation particulière, les bénédictines du Saint Sacrement consacrent une heure chaque jour à l'adoration. Tous les jeudi, vendredi et jour de fêtes, le Saint Sacrement est exposé. Le monastère, extrêmement bien implanté dans la ville et proche de ses habitants, reçoit les fidèles dans l'église tant pour l'adoration que pour les Offices. Pour sa liturgie, Eucharistie, Vêpres et Complies, la communauté a conservé le chant grégorien qui remonte au VII^e siècle et constitue l'héritage bénédictin.

Filles de Saint Benoît que les Papes ont déclaré « patron de l'Europe », les bénédictines de Rosheim ont reçu la mission de prier pour l'unité européenne. L'implantation géographique de la communauté rend plus évidente encore cette mission. La communauté se veut ouverte pour tout jeune désirant participer à la vie monastique en apportant ses propres richesses spirituelles et culturelles et témoigner ainsi de l'unité de l'Europe. L'aumônier lui-même est un prêtre polonais.



Aujourd'hui, onze religieuses seulement font vivre les lieux. La plus ancienne est toujours chanteuse, à 88 ans. La plus jeune, à 37 ans, est la sœur hôtelière et la communauté compte seulement deux sœurs de moins de 65 ans. Ici comme en tant d'autres monastères, le vieillissement est un problème.

L'économie

En 1863, la communauté avait ouvert un pensionnat de jeunes filles qui, malgré les vicissitudes de l'histoire, reçurent toujours une éducation en français. L'établissement ayant fermé ses portes en 1939, les moniales durent chercher de nouvelles ressources. Ce furent la fabrication du pain d'autel et le développement de l'hôtellerie.

Longtemps florissante, puisque l'utilisation de huit tonnes de farine était nécessaire chaque année, la confection d'hosties (blanches, dorées et gravées) ne l'est plus actuellement, et la communauté a dû se résoudre à transmettre l'essentiel de l'activité à la communauté des cisterciennes d'Ubexy. Reste donc l'hôtellerie.

L'hôtellerie Notre-Dame de la Source aujourd'hui

Agrandis pour les besoins du pensionnat, les locaux de la communauté présentent un potentiel d'accueil impressionnant. Et pour preuve : lors des J.M.J. de 2005,

1200 jeunes y ont séjourné en 3 semaines ! La volonté de la communauté de maintenir et de développer l'accueil, associé au dynamisme de la sœur hôtelière, sont d'autres gages de réussite. Et puis il y a le charme de la petite ville, blottie aux creux de collines sous-vosgiennes plantées de vignobles, sur la route des vins, considérée comme une des plus belles cités romanes d'Alsace. Située tout près du Mont Sainte Odile, à 25 kilomètres seulement de Strasbourg, et sur le trajet d'un des chemins menant à Saint Jacques de Compostelle, Rosheim a donc de multiples atouts pour mériter détour et séjour.



La source qui alimentait l'établissement thermal existe toujours et le trop plein se déverse dans de petits ruisseaux qui sillonnent les jardins de l'hôtellerie et du monastère. Dès l'entrée, une salle d'accueil attend les hôtes. La salle à manger ouvre sur un préau et un jardin ombragé. A l'étage un beau salon, une bibliothèque et une grande salle pouvant recevoir soixante personnes. Seize chambres sont disponibles, de un à quatre lits. Une terrasse et un immense pré, entièrement clos pour la sécurité des enfants, conduit à la ferme aménagée il y a une dizaine d'années et qui dispose de chambres et de studios avec kitchenette, pour les familles.

Les projets ne manquent pas. Leur mise en œuvre exige de nombreuses et coûteuses mises en conformité, bien sûr. Elle mobilise aussi toutes les énergies disponibles de la communauté.

Cette hôtellerie en mutation, tout en conservant le caractère monastique de l'accueil spirituel, s'est adjointe les services de professionnels. Elle ouvre ainsi de nouvelles modalités d'accueil, en plus de l'accueil classique de retraitants individuels et de séjours familiaux en proposant :

- pendant l'été une « semaine monastique »
- l'accueil spirituel de groupes
- l'accueil de groupes en séminaires (salle, hébergement, restauration).

FRANÇOISE MARÉCHAL

Quelques renseignements pratiques

**Monastère
des bénédictines de Rosheim
3, rue Saint Benoît
67560 Rosheim**

Tél : 03 88 50 41 67

Fax : 03 88 50 42 41

www.benedictines-rosheim.com

info@benedictines-rosheim.com

Horaires des Offices (chantés)

Eucharistie : 9h

(9h30 le dimanche)

Vêpres : 17h 30

Complies : 20h 30.

Accès : à 25 minutes de Strasbourg et 20 minutes de l'aéroport, des trains desservent la gare ; des autoroutes et voies rapides rendent l'accès aisé.



MONASTÈRE SAINT ALPHONSE DE LANDSER

1. Historique

Landser est un petit village du Sundgau à 12 km de Mulhouse, sur la route de Bâle.

C'est au milieu du XVII^e siècle entre 1655 et 1659 que furent construits les premiers bâtiments du couvent. Ils furent occupés à partir de 1659 par une communauté de Pères Capucins suisses. La Révolution française entraîna la dispersion de la communauté, les bâtiments furent vendus puis détruits en grande partie.

Il faudra attendre 1842 pour que le couvent renaisse. Puis la propriété fut acquise par les Pères Rédemptoristes.

On commença les travaux de réparation en 1843. Le 19 juin 1845 l'église, de style baroque, fut consacrée à Saint Alphonse de Liguori, le fondateur des Pères Rédemptoristes. On ne sait pourquoi, sur la façade de l'église, de chaque côté de la porte d'entrée figurent deux statues de Saint Benoît et de sainte Scholastique.

En 1873, à la suite du rattachement de l'Alsace à l'Allemagne, la politique de Bismarck entraîna la fermeture du couvent.

Le 17 mai 1921, les Pères Rédemptoristes y installèrent leur noviciat, mais, en 1929, les novices quittèrent Landser pour une maison plus vaste, à Téterchen en Moselle. On offrit la maison aux Sœurs Rédemptoristes exilées à Namur en Belgique depuis 1930.

Le 10 août 1931, arrivèrent les moniales dans ce lieu qui a hébergé depuis deux siècles une longue file d'hommes de Dieu. Depuis cette date, les Rédemptoristes sont présentes à Landser.

2. Vie actuelle et spiritualité de la communauté

Le Monastère Saint Alphonse est une fondation de la communauté de Grenoble établie d'abord à Gagny, près de Paris, en 1893 et exilée en Belgique jusqu'en 1931.

Aujourd'hui la communauté compte douze moniales (onze sur place).

C'est un Ordre de vie contemporaine inauguré en 1731 par Sœur Marie Céleste Crostarosa à Scala en Italie. Sa spiritualité est caractérisée par une expérience toujours plus vive et plus profonde du Mystère du Christ. Ne rien chercher d'autre, ne rien désirer d'autre, ne rien être d'autre que son « Vivant Mémorial » « afin qu'en vous voyant, on se souvienne de Moi » dit Jésus.

Le Mystère du Christ est essentiellement le « Mystère Pascal » c'est-à-dire mourir à son égoïsme et à tout ce qui en nous ne correspond pas aux exigences évangéliques pour laisser le Christ vivre pleinement en chacune des sœurs et dans la communauté. Mais

comme le répète avec force Mère Céleste, cette vie dans le Christ n'est pas uniquement pour nous-mêmes, mais pour le monde. En effet, le Christ nous remplit tellement de lui-même qu'il fait de nous la présence transparente de ce qu'il est. Nous aimerions être celles qui le continuons dans l'histoire, être son message, sa présence qui rayonne et engendre l'Amour !

Mère Céleste nous donne une clé ultime et décisive pour comprendre son message : l'Eucharistie. Etre une Eucharistie vivante pour le monde. **La communauté n'a d'autre raison d'être que de dire au monde que Dieu est communion.**

L'Eucharistie et l'Office Divin sont chantés chaque jour. C'est la prière de l'Eglise au cours de laquelle les sœurs renferment toutes les grandes intentions de l'Eglise et du monde, dans laquelle, aussi, elles prient pour tous les cas particuliers qui leurs sont confiés, souvent par écrit dans un cahier qui reste au fond de la chapelle.

Le travail a aussi sa place, car il faut subvenir aux besoins de la famille monastique et à l'entretien des bâtiments.

Le plus important de notre travail est la fabrication des pains d'autel que nous fournissons à de

nombreuses paroisses. Les débris de pâte sont broyés et passés au concasseur pour les réduire en farine, puis nous envoyons de grands sacs de cette farine à « Appel Détresse » pour la nourriture des enfants pauvres.

Autres activités : des livres d'art floral, des cartes artistiques, des icônes et des bougies.

Nous avons aussi un grand jardin qui occupe une sœur à plein temps

L'accueil prend également de l'importance dans notre vie monastique. Depuis le Concile Vatican II, comme tous les monastères, notre communauté s'est ouverte à l'accueil des personnes en recherche de vie spirituelle, ou en difficulté dans leur foi et leur vie morale, ainsi que pour des jeunes en recherche. Ces personnes peuvent participer à nos offices ou prier en particulier à l'oratoire avec une sœur.

Nous sommes en profonde solidarité avec nos sœurs du

Burkina-Faso où nous avons deux monastères et une fenêtre ouverte sur Haïti pour soutenir nos sœurs dans leur difficile mission.

3. Projets et réalisations

Nous envisageons de mettre l'électricité aux normes. Le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage ont été refaits ces dernières années. Il reste le 2^e étage et quelques chambres du 3^e. Quelques fenêtres à double vitrage sont à prévoir.

Nous devons encore faire installer un appareil au Foyer pour passer des C.D. et des vidéos à des groupes d'enfants et de jeunes de passage au monastère et aussi améliorer l'accueil pour les groupes.

Cette année, grâce à la participation de tous, nous avons pu faire remettre une croix sur le clocher de notre chapelle.

Nous vous remercions de votre disponibilité et de votre intérêt pour la vie monastique en Alsace.

LES RÉDEMPTORISTINES DE LANDSER



CARMEL DE MARIENTHAL

« Eglise dédiée avec amour au Cœur Très Aimant de Jésus Christ » : cette inscription, au-dessus de la chapelle, rappelle sa consécration, le 1^{er} juin 1895.

« Ici tout est amour » lance la jeune infirmière qui, ce matin-là, traverse en courant l'accueil pour aller prodiguer ses soins à la plus âgée des religieuses, grabataire.

C'est vrai que ce monastère est marqué par l'amour. Celui d'une famille du lieu tout d'abord, dont la fille, entrée au Carmel d'Amiens en 1872, souhaite la fondation

d'un Carmel à Marienthal même. Le père de Sœur Marguerite du Saint Sacrement achète donc une partie d'un terrain appelé « la Forêt Sainte » (en souvenir d'un ermite Albert de Haguenau et de ses disciples). Le 15 octobre 1886 (fête de sainte Thérèse d'Avila) l'évêque de Strasbourg et les autorités accordent l'établissement d'un Carmel, et Sœur Marguerite devient prieure... d'un monastère qui reste à construire ! De la pose de la première pierre en avril 1887, à la bénédiction de la chapelle en novembre 1895, la communauté s'étoffe, mais avec cependant une particularité : l'Alsace est alors rattachée à l'Allemagne et les reli-

gieuses doivent obligatoirement être alsaciennes ou allemandes ! Dès le début deux carmélites bava- roises et deux postulantes locales rejoignent Mère Marguerite, mais les effectifs augmentent rapide- ment ; trois ailes complètent alors le premier corps de bâtiment. Le 9 avril 1909, Mère Marguerite épuisée et malade retourne au Père, dans la nuit du Vendredi Saint.

Son cousin jésuite, Joseph Jenner, souhaite une magnifique cha- pelle pour ce Carmel. Une petite merveille néo-gothique est bâtie en moins d'un an, en 1895. Et là encore, l'amour se présente. En 1910 un peintre de Fribourg met son talent, d'une manière béné- vole, au service de la communauté. Joseph Asal passe presque huit ans à décorer l'intérieur de la chapelle selon le style du monastère de Beuron, dans la vallée du Haut- Danube. Tout est symboles pour réaliser cette beauté qui doit conduire vers Dieu. Dans le chœur il dessine des pélicans, pour le Christ qui nous offre son Corps en nourriture afin de nous donner part à sa Vie. Dans les arcatures du chœur il peint des anges pour dire qu'ils sont présents durant la sainte messe et toujours à nos côtés dans notre vie terrestre. Chacun d'eux (douze) marque une étape du che- min de croix.

Le plafond sous la tribune pré- sente aussi des anges : ils sont là

pour aider à accomplir les œuvres de miséricorde. Les piliers de la nef sont parsemés de croix et de mar- guerites (en souvenir de la Mère fondatrice). Les murs sont décorés, jusque dans les moindres recoins, comme pour associer toute la nature à la louange de Dieu. Les treize vitraux (dont les dessins ont été également réalisés par Joseph Asal) montrent les grands saints du Carmel, tandis que les petits repro- duisent les diverses parties du Credo. Les personnages, un peu figés veulent suggérer l'univers éternel et la permanence de la louange de Dieu. Toutes ces déco- rations inspirent une grande paix et une profonde intériorité.

Les épreuves n'épargnent pas Marienthal (la Vallée de Marie) durant les années de guerre, mais toujours la lumière de l'amour est la plus forte. En septembre 1914, une partie du monastère est réqui- sitionnée et devient un lazaret. Les blessés sont amenés directement du champ de bataille. Toutes les sœurs manifestent leur compassion et s'ingénient à alléger les souf- frances.

En 1940, une partie de la com- munauté est évacuée et accueillie au château de Chenevoux dans la Loire. Pendant l'absence des sœurs, la providence continue de veiller sur le monastère. Il est occupé par des militaires allemands bienveillants et respectueux des

lieux. A tel point que l'officier qui commande ce détachement restera toujours attaché à ce Carmel et le manifestera en faisant continuellement des dons, et ce jusqu'à sa mort. Dès la fin de 1940, les soldats ayant évacué les lieux, les moniales retrouvent leur Carmel. Heureusement des caves fortifiées les protègent des incessants bombardements et la Mère prieure y accueille également les habitants du village voisin. Le clocher et la chapelle sont endommagés, mais réparés dès 1946.

Aujourd'hui

La communauté de quatorze religieuses, âgées de 44 à 86 ans rassemble des sœurs d'origine alsacienne, lorraine, italienne et suisse. L'amour fraternel n'a pas de frontières ; il atteint les extrémités de la terre. La communauté rencontrée à Marienthal forme une vraie famille où les relations sont réglées par l'amour. « *Quand notre cœur se laisse pénétrer par l'Amour de Dieu, c'est pour aimer tous les hommes de cet Amour* » (parole de carmélite).



La vie quotidienne se partage entre la prière qui rythme la journée mais qui s'incarne aussi largement dans le travail au service de l'Eglise : confection de nappes d'autel, d'aubes, broderies et tissage d'ornements liturgiques, gestion informatique de la grande quête diocésaine.

Dans cette grande maison plus que centenaire des adaptations ont

été nécessaires pour répondre aux besoins des sœurs âgées. Mais ces transformations se vivent sereinement. La communauté se félicite d'ailleurs des rapports cordiaux qui existent entre le monastère et les instances administratives locales.

FRANÇOISE MARÉCHAL

*Quelques
renseignements pratiques*

MARIENTHAL
Carmel du Sacré-Cœur
4, rue de la Gare
67500 MARIENTHAL
Tél. : 03 88 93 87 18
Fax : 03 88 93 55 89

A côté du monastère se trouve le Centre marial de la basilique, le plus célèbre pèlerinage marial d'Alsace.

C'est à 25 Km de Strasbourg, 5 Km d'Haguenau qui est desservi par trains et autocars.

Laudes à 7h 35
Eucharistie à 8h15 (semaine)
et 9h le dimanche.
Vêpres à 17h.

Possibilités de **retraite** en silence et solitude à l'accueil du monastère.

Artisanat : confection de nappes d'autels (brodées ou peintes à la main), ornements liturgiques et tissage.



PHOTO JEAN-BAPTISTE RITT, TOUS DROITS RÉSERVÉS - COUVENT DU MONT SAINTE-ODILE (ALSACE)

LE MONT SAINTE ODILE

Lieu de pèlerinage depuis sa fondation au VII^e siècle, l'abbaye de Hohenbourg domine du haut de ses 775 m la belle plaine d'Alsace, ses vignobles et la vallée du Rhin. La paix et le calme imprègnent ce lieu, centre religieux et spirituel de cette région. Et pourtant sa longue histoire est remplie de violence, mais aussi de lumière, d'amour et de compassion, grâce à Odile (Odilia = soleil de Dieu).

Dès la fin du II^e siècle, ou au début du I^{er} siècle avant J.C., un gigantesque mur défensif dit « païen », d'une dizaine de kilomètres de blocs de granit, est érigé sur ses flancs. Lieu de culte celtique, l'endroit s'appelle Altirona. Les

romains et les alamans y construisent une forteresse au sommet. Au temps du roi mérovingien Childéric II, la montagne change de nom – elle devient Hohenbourg – et de propriétaire, puisque le troisième duc d'Alsace, Aldaric, père d'Odile, règne sur toute la vallée du Rhin, de Strasbourg à Bâle. Il se dit chrétien, mais il a dû oublier les chapitres concernant l'amour de son prochain, la compassion et le respect de la vie. En réalité, il est resté un vrai barbare et personne ne doit le contrarier, sous peine des pires châtiments.

Aussi quand, en 660, son épouse Béreswinde lui donne une fille, aveugle de surcroît, au lieu de l'héritier attendu, on peut aisément imaginer sa réaction. Heureusement les pleurs de sa femme le font renoncer à tuer l'enfant,

mais cette « punition divine » doit disparaître à jamais de sa vue. L'enfant est emmenée au monastère de Baume les Dames, près de Besançon, dont l'abbesse est sa tante.

Douze ans après, l'évêque de Rastibonne et son frère, prévenus par un songe, arrivent au couvent pour baptiser la jeune fille. Au moment où l'eau coule sur son front, la vue lui est donnée ! L'évêque fait prévenir Aldaric de la guérison de sa fille, mais la bonne nouvelle tombe dans l'indifférence générale, car entre-temps quatre garçons et une fille sont nés.

Mais le sort d'Odile touche son frère Hugues qui tente, en vain, d'obtenir de son père le retour de sa sœur. Hugues insiste, lui écrit de venir au château. Hélas, à l'arrivée de sa fille, le duc rentre dans une violente colère, frappe son fils qui lui a désobéi et le tue. Ce fut son dernier emportement. Pris de remord et désespéré par la mort de son héritier, il garde sa fille dans sa demeure. Mais, dans sa logique, une princesse devait se marier et il lui trouve aussitôt un prétendant. Odile, qui veut devenir religieuse, refuse et s'enfuit, poursuivie par les soldats de son père. Elle franchit le Rhin, mais au moment où elle est rattrapée, un rocher de la Forêt Noire s'ouvre pour la cacher. Son père, témoin de la scène, comprend cette fois-ci la leçon et ne

discute plus les choix de Dieu. Bien mieux, il offre à Odile le Hohenbourg et les terres, pour qu'elle fonde un monastère et qu'elle prie pour lui (sa prise de conscience est totale !).

Après la construction de son monastère, Odile bâtit, au sommet du mont, des chapelles : une dédiée à Notre Dame, l'autre à Saint Jean-Baptiste qu'elle vénère particulièrement. Le lendemain de la fin des travaux de cette chapelle, dans une grande lumière, les Anges et l'apôtre Pierre apparaissent à Odile et à ses sœurs pour consacrer le bâtiment. Dans les missels alsaciens, jusqu'au début du 20^e siècle, se trouvait la fête de la Consécration Angélique. Une autre chapelle – dite, des larmes – rappelle le lieu où Odile, avertie par une vision que son père est au purgatoire, pria jusqu'à ce que Notre Seigneur lui apparût pour lui apprendre l'entrée d'Aldaric au paradis.

La vie au monastère est consacrée à la louange de Dieu, à l'accueil des pauvres et des pèlerins. Mais ce sont surtout les malades qui bénéficient des miracles d'Odile. Comme ce vieil homme qui était tombé en montant au monastère et que la religieuse rencontre sur le chemin. Il faut de l'eau pour le soulager. Odile implore le secours de Dieu, frappe un rocher ... et depuis la

source désaltère les pèlerins et guérit les malades des yeux. Mais la preuve est faite que les plus faibles et les infirmes qui recherchent la compassion et la guérison – on dit que ses mains sont bénites – ne peuvent monter jusqu'à elle ; un deuxième monastère avec un hôpital est construit en bas. Lorsqu'elle soigne, les douleurs s'apaisent, les plaies se referment. Parmi les malades, les aveugles lui sont particulièrement chers, en souvenir de son infirmité.

La fatigue, puis l'âge venant, Odile sent la fin de sa vie approcher. Un soir elle se retire dans sa chère chapelle Saint Jean-Baptiste, envoie ses sœurs (130 alors) à l'office à l'église. Quand elles reviennent, Odile les a quittées. Le désespoir des moniales est d'autant plus grand que leur Mère est morte sans avoir communié. Elle se mirent en prière ; l'abbesse revint le temps de recevoir le corps du Christ et partit pour toujours. C'était le 13 décembre 720. Décrétée Sainte Patronne de l'Alsace en 1807 par Pie VII, sa fête est fixée le jour de sa mort.

Ses nièces, Sainte Eugénie (au monastère du haut) et Sainte Gundelinde (à celui d'en bas) lui succèdent. Hohenbourg devint, ce qu'il est toujours : la Sainte Montagne d'Alsace et un grand foyer culturel. Au 12^e siècle, l'Abbesse Herrade de Landsberg – amie de Sainte Hildegarde von Bingen – y rédige

une encyclopédie chrétienne et générale du nom de « Hortus Deliciarum » (le jardin des délices). Les religieuses abandonnèrent le monastère après l'incendie de 1546. Grâce aux Prémontrés, il devint aux 17^e siècle un lieu de pèlerinage vénéré dans toute l'Alsace. En 1931 le sanctuaire revit grâce à l'institution de l'Adoration Perpétuelle et l'implantation d'une communauté de sœurs de la Sainte-Croix. Le 11 octobre 1988, le Pape Jean Paul II se rend au Mont Saint Odile lors de son voyage pontifical en Alsace.

F.M

Mont Sainte Odile Pratique.

67530. OTTROT

Tél. : 03 88 95 80 53

Fax : 03 88 95 82 96

www.mont-sainte-odile.com

Par la route : A 352, sortie Obernai, puis la D426 et la D 109 (40 KM de Strasbourg)

Par le train : Gares d'Obernai ou de Barr.

L'accueil :

il est assuré par des sœurs de la Sainte Croix de Strasbourg et des Prêtres qui accueillent environ un million de pèlerins/an. Une hôtellerie – avec une superbe vue – dispose de 140 chambres. Repas et petits déjeuners sont assurés. Les handicapés sont accueillis.

Les offices :

prière du matin à 8h 30, messes 11h et 16h, office du soir à 19h (20 h en été).

CHRONIQUE JURIDIQUE

LE REGIME DES CULTES EN ALSACE-MOSELLE

1. L'histoire particulière du droit des cultes en Alsace remonte à l'Ancien Régime. Par exemple, les évêques étaient élus par les chanoines et non point nommés par le roi. Ou encore le libre exercice du culte luthérien fut protégé dans la province qui ne fut pas touchée par la révocation de l'édit de Nantes.

2. L'époque moderne débute avec le Concordat signé entre Bonaparte et Pie VII le 15 août 1801. Les négociations furent laborieuses, les parties ne poursuivant pas les mêmes intérêts. L'Etat voulait un clergé relativement soumis et contrôlé par le pouvoir exécutif. Le Saint Siège désirait recouvrer une stabilité religieuse et les prérogatives d'une religion d'Etat. Finalement le neuvième projet sera le bon qui reconnaît la religion catholique comme celle « de la grande majorité des citoyens français ». Le libre exercice public des cultes est garanti, sous réserve de se conformer aux mesures de police. L'épiscopat devait être entièrement renouvelé, ce qui

aidera à panser les plaies du clergé traumatisé par la Révolution. A cet effet, le Pape demandait à tous les évêques de démissionner. Treize refusèrent délibérément et organisèrent le schisme de la petite Eglise qui durera presque un siècle. Le sort des biens fut aussi délicat que celui des personnes. En échange du statu quo à propos des biens nationaux, qui concernaient nombre de biens d'Eglise, le clergé était rémunéré et se voyait garantir la possession des édifices du culte. En revanche le Concordat est muet sur les congrégations ou l'enseignement, matières que le Premier Consul entendait se réserver.

Le gouvernement publiera le Concordat le 8 avril 1802 en lui annexant les Articles organiques, destinés à régler des détails pratiques : largement inspirés de la Déclaration gallicane de 1682, ils sont unilatéralement publiés et le Saint Siège protestera contre eux, mais en vain. Aujourd'hui encore, sous réserve de plusieurs aménagements, ils ont force de loi¹. Par

¹ Les textes en vigueur en Alsace-Moselle peuvent être aisément retrouvés dans *Liberté religieuse et régime des cultes en droit français*, Cerf 2005, p. 401 suiv.

eux, Bonaparte essayait de rétablir à son profit les prérogatives des rois de France. Par exemple, les communications avec Rome étaient soumises au placet du gouvernement ; les décisions des synodes ne pouvaient être publiées qu'après vérification de leur conformité avec les lois de la République. Du reste, tout concile national ou assemblée délibérante ne pourra se réunir sans la permission du gouvernement. Ou encore, les actes des ministres du culte étaient susceptibles d'un appel en cas d'abus devant le Conseil d'Etat. Au fond, on y retrouve certaines mesures qui avaient justement été écartées par les légats pontificaux lors de la négociation du Concordat... A ces articles relatifs au culte catholique, le Premier Consul avait fait ajouter des textes relatifs à l'Eglise réformée, à celle de la Confession d'Augsbourg et au culte israélite. Globalement, les quatre cultes bénéficiaient d'une protection spéciale et en contrepartie étaient soumis à une surveillance particulière.

3. Il est intéressant de souligner que ce système concordataire restera globalement en vigueur en Alsace Moselle jusqu'à nos jours, malgré les vicissitudes de l'histoire.

Après la défaite de 1871, le Concordat sera maintenu en dépit de quelques hésitations jusque

dans la hiérarchie ecclésiastique. L'Empire allemand est habitué à ce que chaque Etat exerce librement sa compétence en matière religieuse. Il y aura cependant quelques aménagements pour la nomination des évêques. Et puis, en pratique, nombre de communautés religieuses, qui avaient une maison-mère en France, ont dû se constituer en provinces autonomes ou se rattacher à une congrégation allemande.

4. Après la victoire de 1918, la France tiendra à préserver les sensibilités locales en maintenant des droits propres en différents secteurs (associations, assurances, enseignement, cultes...). En outre, le gallicanisme de ce droit cultuel va permettre une reprise en douceur de la hiérarchie par les nouveaux gouvernants, grâce au jeu des nominations. Ce qui souligne bien que le système peut quand même être occasionnellement politisé. Il y aura certes quelques tentatives, comme celle du Cartel des gauches avec le Président Herriot, d'appliquer les lois laïques de la République (loi de 1901 titre III sur les congrégations, loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat) ; mais elles échoueront à cause notamment de l'opposition de puissantes associations confessionnelles. Et le Conseil d'Etat, dans son avis du 24 janvier 1925, constate que « le gouvernement

français et le Saint-Siège ont été d'accord pour maintenir en vigueur (ledit Concordat) et pour exécuter les obligations réciproques et corrélatives qu'il leur imposait ».

5. En revanche, pendant la seconde guerre mondiale, le Reich va supprimer le droit local des cultes et dénoncer unilatéralement le Concordat. Les cultes vont alors se constituer en associations et devoir s'autofinancer par un système de cotisations obligatoires. Les congrégations seront dissoutes ; le culte juif supprimé, et les autres très encadrés.

6. En 1945, le régime spécifique des cultes sera restauré comme un des signes de la libération, justement, d'une légalité rétablie. Dans les années 55, il y aura bien des tentatives du gouvernement pour renégocier le Concordat, mais une fois encore elles échoueront face aux réticences de la population et de la hiérarchie.

Dans ces conditions, nos trois départements (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle) qui forment deux diocèses continuent à connaître un régime d'exception : un régime

concordataire, alors que le reste de la France métropolitaine est soumis à un système de séparation dont nous venons tout juste de célébrer le centenaire.

Ouvrons maintenant quelques grands dossiers qui nous indiquent comment fonctionne ce régime des cultes bien particulier.

7. L'aspect le plus spectaculaire réside sans doute dans le système de nomination des évêques. La nomination est faite par le Chef de l'Etat en Conseil des Ministres, exactement comme pour les plus hauts fonctionnaires, le Pape se bornant à accorder l'institution canonique, donc à vérifier l'idoneité du candidat. Concrètement, la nomination doit précéder la bulle pontificale qui, elle-même, ne peut être reçue ni exécutée en territoire français sans l'autorisation du gouvernement². Dans le droit de l'Eglise, ce système – jadis assez répandu – est aujourd'hui tout à fait exceptionnel. Il déroge même au droit canonique, puisque le Code de 1983 dispose : « désormais aucun droit ou privilège d'élection, de nomination, de présentation ou de désignation d'évêque n'est accordé aux autorités civiles » (c. 377 § 5). Mais, à

² Sous forme d'un décret en Conseil d'Etat. La procédure est la suivante pour les évêques diocésains et coadjuteurs : la décision de nomination du Chef de l'Etat est transmise secrètement à l'intéressé, pour qu'il puisse se pourvoir à Rome afin d'obtenir l'investiture canonique. La bulle pontificale sera enregistrée au Conseil d'Etat avant que le Chef de l'Etat ne la reçoive publiquement par un deuxième décret qui sera publié au Journal Officiel. Mais la procédure n'est pas aussi administrative pour tous les cultes (voir infra n° 12).

cet endroit encore, le poids des traditions est plus fort que la volonté du législateur canonique ! Dans les faits, ce système ne semble pas soulever de difficultés particulières, mais toute nomination épiscopale suppose bien sûr un accord entre la France et le Saint Siège. Dans le même sens, toute modification du statut de l'évêque, ou des limites des diocèses, suppose l'accord du gouvernement : ainsi, un décret du 3 octobre 1988 a reçu la bulle pontificale érigeant l'évêché de Strasbourg au rang d'archevêché, étant du reste précisé que son bénéficiaire conservait le traitement d'un évêque...

8. L'évêque est à la tête d'un établissement public³ du culte, la mense épiscopale qui représente le patrimoine de l'évêché. La mense peut recevoir, acquérir, gérer des biens, sous réserve d'obtenir les autorisations administratives de la tutelle comme toute association d'utilité publique. Le régime n'a bien sûr pas intégré les associations diocésaines, mais fonctionne

comme un service public du culte, dont les ministres sont rémunérés par l'Etat, même s'ils ne sont pas des fonctionnaires⁴. Une prévoyance sociale spécifique leur est assurée ainsi qu'une retraite d'Etat⁵. Un logement convenable doit leur être fourni par la puissance publique. Autant dire que le régime financier des ministres du culte est plus enviable en Alsace-Moselle que dans le reste du territoire métropolitain ! On observera au passage que, dans le Concordat, cette rémunération du clergé apparaissait comme une compensation de la confiscation des biens d'Eglise à la Révolution. La loi de 1905 a fait sauter ce verrou en gommant ce privilège au nom de la privatisation des cultes : certains ne manquèrent pas alors de crier à l'injustice.

De la même façon fonctionne une mense capitulaire⁶ aux cathédrales de Strasbourg et de Metz. En cas de vacance du siège épiscopal, ici encore ce n'est pas le droit canonique commun qui s'applique⁷ : le Chapitre élit deux

³ Le droit français définit l'établissement public comme une personne morale de droit public qui gère un service public. Par exemple, le Commissariat à l'énergie atomique, le C.N.R.S.

⁴ Les ministres du culte sont de simples agents de droit public et non pas des fonctionnaires, car ils ne disposent pas de prérogatives de puissance publique ; corrélativement, ils ne sont pas soumis à l'obligation de réserve qui pèse sur la fonction publique. Cependant, leur traitement est calculé selon une grille indiciaire analogue à celle de la fonction publique : l'évêque est à l'indice 1015, tandis que le vicaire commence à l'indice 232.

⁵ La mise à la retraite des personnels est soumise à l'autorisation préalable du Ministre de l'Intérieur.

⁶ destinée à l'amélioration de la situation personnelle des chanoines.

⁷ lequel prévoit l'élection d'un administrateur diocésain par le conseil des consultants, à moins que Rome ne nomme un administrateur apostolique.

vicaires généraux appelés vicaires capitulaires pour administrer le diocèse.

9. La paroisse comprend également deux établissements publics qui lui servent de supports juridiques. D'un côté la fabrique, qui remonte à une très ancienne institution d'Eglise du V^e siècle. Elle couvre les frais nécessaires aux célébrations cultuelles et veille à l'entretien des lieux de culte ; il est à noter qu'à cet effet, elle peut recevoir des subventions publiques, ce qui déroge totalement à la loi de 1905 ailleurs applicable. Le conseil de fabrique se coopte, puisque ses membres sont élus par les conseillers sortants, mais le curé⁸ et le maire⁹ en sont membres de droit. Le conseil élit son président ; ici encore, la hiérarchie perd une prérogative puisque le curé n'en est pas de droit le président. Et puis, pour une grave raison, le conseil pourrait être dissout par le Ministre de l'Intérieur. D'autre part, existe une mense curiale dont les biens sont destinés à l'amélioration de la situation matérielle du curé ou du desservant. Le curé en administre les biens sous la surveillance de l'évêque.

10. La non application du droit métropolitain commun concerne également les communautés religieuses, puisque la loi de 1901 sur les associations n'a pas été introduite en Alsace-Moselle. La législation du XIX^e siècle demeure donc en vigueur, notamment les lois des 2 janvier 1817 et 24 mai 1825. L'autorisation légale est donnée par un décret en Conseil d'Etat¹⁰ et confère des prérogatives encore plus larges que pour les associations d'utilité publique. Mais ce label ne peut concerner que les instituts religieux ou les sociétés de vie apostolique. En revanche, les instituts séculiers ou les associations de fidèles ne peuvent y prétendre. Cependant cet empêchement est limité par la possibilité qu'ont toutes les communautés religieuses de s'ériger en associations : on le sait, la loi de 1901, dans son titre III, réserve la capacité juridique aux seules congrégations reconnues et interdit, implicitement mais nécessairement, aux religieux de se constituer en associations religieuses. Cette prohibition ne joue pas en Alsace-Moselle : les couvents ou monastères peuvent, en dehors même des lois de 1817 et 1825, se constituer en associations inscrites

⁸ nommé par l'évêque après agrément du Ministre de l'Intérieur.

⁹ qu'il soit catholique ou non depuis une réforme de 1992.

¹⁰ depuis un avis très libéral du Conseil d'Etat en date du 16 novembre 1993 : sous réserve de présenter des statuts analogues à ceux approuvés pour une autre congrégation, un décret suffit pour la reconnaissance légale, alors qu'auparavant il fallait une loi et donc un vote du Parlement, procédure qui rendait pratiquement impossible le processus.

de droit local, mais qui ne bénéficiaient pas des mêmes avantages administratifs ou fiscaux que les congrégations autorisées¹¹.

11. Dans l'enseignement scolaire, des cours d'instruction religieuse sont obligatoirement donnés à l'école publique, à raison d'une heure d'enseignement par semaine. La mise en place de cet enseignement est obligatoire pour l'Etat ; en revanche les élèves ne sont pas obligés de le suivre, afin de respecter la liberté de chacun. D'ailleurs, dans toutes les autres matières enseignées, la neutralité du service public doit prévaloir.

Dans l'enseignement supérieur, on signalera la situation très particulière de la Faculté de Théologie de Strasbourg, dont le statut répond à une convention du 5 décembre 1902 signée entre le Saint-Siège et les autorités allemandes. Après certaines hésitations, l'échange de lettres entre le Vatican et la France en 1923 confirme cette convention. Actuellement, la Faculté de théologie catholique est intégrée dans

l'Université Marc Bloch de Strasbourg II. Elle comprend plusieurs départements, dont un institut réputé de droit canonique. L'archevêque de Strasbourg en est le Grand Chancelier, et les nominations des enseignants chercheurs se font après entente préalable avec lui¹². Les diplômes délivrés ont à la fois la valeur de diplômes canoniques et de grades d'Etat¹³. La même Université comporte également une Faculté de théologie protestante.

12. Les autres cultes obéissent à deux régimes distincts, selon qu'ils sont ou non reconnus. Les paroisses chrétiennes sont regroupées en consistoires qui rassemblent quelque 6000 âmes de la même confession luthérienne ou calviniste. Chaque consistoire comprend des pasteurs, parmi lesquels il élit son président¹⁴, et des délégués laïques. Selon le système d'organisation synodale propre à ces Eglises, les consistoires sont eux-mêmes chapeautés par des institutions supérieures.

Par ailleurs, chacun des départements dispose d'un consistoire

¹¹ Voilà une solution que nous aimerions bien voir transposée en régime commun dans tout l'hexagone : la possibilité pour des religieux de se constituer en associations religieuses (voir notre article in *Amis des Monastères*, août 2003 n° 135 p. 34-36).

¹² Il peut, par exemple, émettre des objections fondées sur la conduite ou la doctrine d'un candidat. De fait, l'archevêque s'est parfois opposé à la nomination de certains enseignants.

¹³ Un accord entre le Saint-Siège et la France de 1974 a mis en place, sur le même modèle, un Centre autonome d'enseignement et de pédagogie religieuse à l'Université de Metz.

¹⁴ Désignation soumise à l'approbation du gouvernement, sauf pour l'Eglise Réformée d'Alsace-Lorraine dont le Président est élu librement par le synode, sans agrément ultérieur des Pouvoirs Publics.

départemental du culte juif, éta- blissement public, et d'une syna- gogue consistoriale. Les consis- toires nomment les rabbins sous réserve de l'approbation du pou- voir exécutif.

A l'exception des quatre cultes reconnus, les autres religions ne bénéficient pas de statut. Mais l'Etat ne peut les ignorer. Aussi peuvent-elles recevoir la personna- lité civile sous réserve d'une ins- cription auprès du tribunal d'instance¹⁵, et bénéficier de sub- ventions publiques¹⁶. A terme se posera la question de la reconnais- sance officielle de l'Islam qui est la troisième religion d'Alsace- Moselle. La liste des cultes recon- nus ne doit pas être considérée comme close sauf à risquer d'atteindre le principe d'égalité entre les cultes. Mais il serait faux d'imaginer que la reconnaissance du culte musulman déclencherait l'application d'une sorte de statut- type, car il n'en existe pas. Les règles applicables aux cultes recon- nus sont modulées en fonction de

leur représentativité, de leur mode d'organisation ou de leurs besoins. Il conviendrait alors d'imaginer, matière par matière, le régime de ce nouveau culte s'il venait à faire une démarche en ce sens¹⁷.

13. En conclusion, nous souli- gnerons quelques points, soulevé- rons quelques questions qui découlent de notre analyse.

Le droit cultuel d'Alsace- Moselle est très tributaire de l'his- toire : composé de textes français (du Consulat, de l'Empire, de la Restauration, des Républiques suc- cessives aussi¹⁸) et allemands, il n'a pas cessé de trouver application, longévité remarquable qui est la marque d'une grande plasticité du droit, et qui souligne que le Concordat fait partie de l'âme alsacienne.

Ce droit offre au culte les avan- tages, les contraintes aussi d'un statut public, alors que la loi de 1905 fait des cultes une affaire pri- vée. Ce statut local résistera-t-il à

¹⁵ Ainsi parle-t-on d'associations inscrites de droit local. L'administration pourrait cependant faire opposition à l'inscription si les buts de l'association tombaient sous le coup du Code pénal – ce qui permet notamment d'éviter l'inscription de groupes sectaires.

¹⁶ Question écrite de Mme Zimmermann, député, en date du 22 juillet 2002 et réponse du Min. de l'Intérieur lequel souligne en substance : si l'édification d'un lieu de culte correspond à un besoin des habitants de la commune, elle présente ainsi un caractère d'intérêt général qui justifie que le Conseil Municipal vote une subvention.

¹⁷ Le 17 mars 2004, dans un communiqué commun, les responsables des Eglises chrétiennes d'Alsace-Moselle ont dit leur disponibilité à cette éventualité, en soulignant que cela permettrait « l'admission de l'Islam à la table de la République », ce que, par ailleurs, la création du Conseil français du culte musulman pourrait favoriser. Sur cette question voir J.M. WOEHRLING, *Le statut public des cultes reconnus en Alsace-Moselle*, Revue de droit canonique, 2004 T. 54 p. 240.

¹⁸ jusqu'à un décret du 10 janvier 2001 qui a modifié plusieurs Articles organiques pour déconcentrer la procédure administrative ou à une ordonnance du 28 juillet 2005 modifiant certains articles des lois de 1817 et 1825 préc.

la sécularisation de la société ? Et puis, ne serait-il pas finalement contraire à la loi de séparation ? On peut ne pas le penser : en effet, si en Alsace-Moselle certaines religions bénéficient d'un statut public, les institutions religieuses restent séparées de la sphère de l'Etat. L'Etat se garde bien d'influer sur les croyances religieuses des citoyens ou de mettre telle religion à son service. En outre de même que la loi de séparation a évolué et que le régime de laïcité s'est progressivement assoupli, de même le régime concordataire s'est progressivement ouvert¹⁹, respectant davantage l'indépendance de la sphère religieuse.

Les cultes, comme tout service public, sont financés par l'impôt. C'est très avantageux pour l'Eglise. Mais cela ne va-t-il pas parfois jusqu'à assurer des rentes de situation, que certains peuvent mal comprendre ? Sans compter ceux qui, au nom d'une laïcité stricte, dénoncent le principe même du régime concordataire et de son coût financier.

La tutelle administrative sur les cultes peut, en droit, sembler très lourde. Mais la réalité est bien différente et les contrôles se limitent à vérifier la bonne application du droit (conditions de fond, respect des procédures). Cependant bien sûr tout dépend de la bonne volonté des Pouvoirs Publics, du respect de la liberté religieuse par nos gouvernements. Et notre société civile n'est jamais à l'abri de certains retours de flammes !

Le Concordat a finalement permis une entente entre l'Eglise catholique et les Pouvoirs Publics ; plus largement il a certainement facilité le développement d'un humanisme chrétien aux dimensions européennes. Et certains, louant les vertus du Concordat, en verraient bien l'extension à l'ensemble de l'hexagone. Pareilles positions nous semblent parfaitement utopiques, car elles souffleraient sur les braises encore chaudes du laïcisme²⁰ et pourraient attiser un nouvel antichristianisme²¹.

P. ACHILLE MESTRE
AGRÉGÉ DE DROIT PUBLIC.

¹⁹ du fait de la caducité de certains Articles organiques, de certaines modifications législatives ou réglementaires, de certaines touches jurisprudentielles.

²⁰ Nous l'avons vu particulièrement resurgir en 1984 lorsque le Ministre de l'Education Nationale de l'époque, Alain Savary, voulut instaurer un grand service public unifié et laïque de l'éducation nationale.

²¹ selon le titre du tout récent livre de René REMOND que nous présentons en recension.

ACTUALITES CAVIMAC

RETRAITE A 60 ANS : les décrets d'application de la Loi portant cette mesure sont en cours de négociation. On peut espérer leur parution en mai ou juin, avec une mise en place effective vraisemblablement à la fin du 1^{er} semestre 2006.

AFFILIATION DES NOVICES : les conditions concrètes de la mise en place de cette affiliation sont en cours de définition. Elles devraient aboutir à une mise en place au 1^{er} juillet 2006.

En ce qui concerne ces deux points, les services de la Cavimac demandent que les communautés veuillent bien attendre les circulaires qui les informeront des dates et conditions précises.

REDUCTION DE COTISATION en maladie et/ou vieillesse : les équilibres entre cotisants et pensionnés risquant d'être modifiés de façon importante par les deux mesures ci-dessus, exceptionnellement cette année, les communautés qui déposeraient des demandes auront à indiquer **avant le 9 mai leurs effectifs estimés à la date du 1^{er} juillet 2006** (*et non pas les effectifs constatés au 1^{er} janvier comme les années précédentes*). [Une régularisation sera effectuée

a posteriori par la Caisse si des variations majeures intervenaient.]

RETOUR DES POLYPENSIONNÉS : jusqu'au 30 septembre 2006, les membres du culte pensionnés affiliés en maladie à d'autres régimes peuvent demandeur leur réintégration à la Cavimac. Notre régime négocie actuellement fermement avec le Régime Général le maintien de la notion de « **collectivité** » qui lui est propre et reflète la dimension communautaire de la vie religieuse (les « valeurs d'entretien » de la Circulaire Lamartinière en sont un autre reflet). Demander la réintégration des membres polypensionnés à la CAVIMAC (dans les limites du droit, cf circul.Cavimac n°21/2005), c'est affirmer notre attachement à cette notion et c'est aussi pouvoir bénéficier de prestations spécifiques.

FORFAIT SOINS INFIRMIERS pour nos frères et sœurs âgés, géré par la Cavimac en lien avec la Mutuelle Saint Martin : il se trouve aujourd'hui dans un contexte nouveau compte tenu du décret en Conseil d'Etat (du 10/02/05) portant sur les « Petites Unités de Vie ». **Le vendredi 23 juin à Paris** (à l'ASIEM, 6 Rue Albert de

L'apparent, VII^e, Métro Ségur) un colloque en débatta, avec la participation prévue de Monsieur Philippe BAS, Ministre délégué aux personnes âgées. La présence de

toutes les collectivités concernées sera déterminante : s'inscrire auprès de la Cavimac.

SEUR CHRISTOPHE BRONDY
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAVIMAC

L'ABBAYE DE LERINS ET LA PROTECTION DE L'ILE SAINT HONORAT

A propos d'une décision du Conseil de la concurrence

Nous sommes très heureux pour nos frères de Lérins. Une décision importante, rendue le 8 novembre 2005, vient de leur donner raison dans le contentieux qui les oppose depuis plusieurs années maintenant à la société Trans Côte d'Azur.

Rappelons les données matérielles du litige. L'île de Lérins est une île privée qui appartient à la congrégation légalement reconnue des Cisterciens de l'Immaculée Conception. Recouvrant une quarantaine d'hectares en face de Cannes, le site est exceptionnel, tout proche de la plus grande île sainte Marguerite. Il a été classé dès 1941 ; quant au monastère fortifié il a été classé monument historique en 1840. Le tout a préservé son originalité, sa spécificité grâce à la veille attentive de nos frères moines. Mais un tourisme

mal contrôlé risquait de tout gâcher, et de compromettre jusqu'à la persistance même de la vie monastique en ce lieu. En effet, plusieurs compagnies concurrentes se partageaient le trafic à destination exclusive de l'île, ou en transit vers d'autres lieux prestigieux de la Côte (Saint Tropez, Villefranche, Monaco). On signalait l'été de 2000 à 3000 visiteurs par jour. Tout cela devenait incontrôlable et ravageur en un tel paradis si fragile.

Aussi les moines ont-ils voulu légitimement protéger « leur » île qui est, rappelons-le, leur propriété. A l'exception bien sûr du domaine public maritime, lequel est constitué des terres immergées du littoral jusqu'à la laisse des plus hautes mers, ce qui ne va pas bien loin en Méditerranée et qui, en l'occurrence, recouvre seulement quelques rochers difficilement

praticables. En revanche, il n'existe pas de chemin des douaniers permettant de faire le tour de l'île sans pénétrer dans la propriété de la congrégation.

Nous arrivons ainsi aux questions juridiques qui vont se poser. En 1989, en effet, la congrégation a reçu une concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime pour l'installation et l'entretien de cinq ouvrages d'accostage, tous situés sur la côte Nord. En contrepartie, la congrégation verse tout à fait normalement une redevance domaniale qui n'a rien de fictif. La société maritime Trans Côte d'Azur reproche à la congrégation d'avoir supprimé quatre des cinq ouvrages d'accostage, d'avoir créé une société commerciale ad hoc, Planaria, dont la congrégation est l'unique associé, puis de lui avoir attribué le droit exclusif d'accoster sur l'île. En effet ainsi, la congrégation contrôle la fréquentation sur l'île, limitée les jours d'été, à quelque 350 visiteurs par jour. La requérante dénonçait là une entente et un abus de position dominante constituant une pratique anticoncurrentielle.

Le Conseil de la concurrence vient de donner entièrement satisfaction aux moines de Lérins, ce qui est d'autant plus remarquable qu'un jugement du Tribunal

Administratif de Nice rendu en 2003 leur avait été défavorable (mais il est frappé d'appel, et l'on peut penser que la décision du Conseil de la concurrence pèsera dans la balance).

Y avait-il entente prohibée entre l'Etat, la ville de Cannes et la congrégation religieuse ? Sur ce point, le Conseil refuse de se prononcer pour incompetence. Car sont en cause des décisions administratives qui relèvent de l'appréciation souveraine des juridictions administratives sous le contrôle suprême du Conseil d'Etat. Mais alors y aurait-il entente prohibée entre la congrégation et la société Planaria ? La réponse est aussi précise que nette : « la congrégation étant l'unique associée de l'EURL Planaria, cette dernière ne peut être regardée comme étant autonome par rapport à la congrégation. Il ne peut donc exister une entente (entre elles) ». Le droit et le bon sens se rejoignent, puisque la société Planaria n'est qu'un prolongement économique de la communauté, laquelle supporte actuellement son déficit en fin de compte.

La question la plus délicate tournait autour de l'abus de position dominante. Rappelons qu'outre un port abri ouvert à de petits navires de pêche ou de

plaisance, un seul ponton est en service réservé aux passagers de la société Planaria. Le Conseil ne pouvait que constater la situation de monopole ainsi réalisée. Mais, notamment selon la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes, « une nécessité objective » peut dans un cas particulier parfaitement justifier une situation monopolistique. En l'occurrence, « l'objectif de limitation du nombre des visiteurs... poursuivi par la congrégation est justifié par la nécessité de préserver sur un site peu étendu la tranquillité monastique et de sauvegarder l'intégrité du site classé ». De fait, des impératifs écologiques (sols piétinés, aggravation des risques d'incendie) imposaient d'éviter un trop grand afflux de visiteurs. Or le seul moyen pour atteindre cet objectif passait par un système de quotas fondé sur le contrôle effectif d'une billetterie. D'où le système mis en place qui fonctionne, pour les passagers, à

prix coûtant. En outre, le droit d'accès au domaine public de sainte Marguerite est indissociable du droit d'accès à l'île, propriété privée des moines dont il faut préserver le cadre de vie et la tranquillité. Et le Conseil de conclure ainsi ses motivations : « aucune solution, permettant d'atteindre les mêmes objectifs, mais présentant moins de restrictions de concurrence, n'a pu être mise en évidence ».

Voilà une conclusion réaliste, pragmatique, qui seule permet une juste survie de la vie monastique fondée en ce site par saint Honorat au V^e siècle. Elle pourrait justifier ailleurs de légitimes restrictions à une concurrence commerciale dont les effets sont parfois dévastateurs sur un site exceptionnel à protéger. Car le tourisme aussi mérite une juste régulation.

P. ACHILLE MESTRE.

VIE DE LA FONDATION

Les nouveaux statuts ayant été approuvés par le Ministère de l'Intérieur (arrêté en date du 30 septembre 2005 publié au Journal Officiel du 18 octobre 2005) le conseil réuni en janvier avait à son ordre du jour une importante partie statutaire à commencer par le complet renouvellement du Conseil d'Administration.

En raison de la mise en vigueur de ses nouveaux statuts, la Fondation des Monastères refond actuellement son "guide". Les nouveaux statuts y seront repris in extenso. Chaque communauté en recevra un exemplaire. Les abonnés qui en feront la demande le recevront également.

1 - RESOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DES MONASTERES

du 10 janvier 2006 au siège social à Paris

Première résolution

Le Conseil, après avoir pris connaissance du procès verbal du 1^{er} octobre 2005, en approuve les termes à l'unanimité des membres présents et représentés.

Deuxième résolution Désignation du nouveau Conseil d'Administration

Sont élus administrateurs, conformément aux statuts approuvés le 30 septembre 2005, par vote à bulletins secrets à la majorité des membres présents ou représentés et pour une durée de quatre ans :

Monsieur Pierre AVIGNON
Père Louis COCHOU
Mère Myriam FONTAINE
Mère Marie-Chantal GEOFFROY
Père Guillaume JEDRZEJCZAK
Monsieur Gérard GAUTRON
Monsieur Bernard LANDOUZY
Père Michel LARRICQ
Monsieur Patrice MAGNIER
Père Gérard MENEUST
Père Achille MESTRE
Monsieur Bernard VERNHES
Monsieur Yves BOUTET est le
Commissaire du Gouvernement

Troisième résolution **Election du Bureau**

Sont élus, conformément aux statuts approuvés le 30 septembre 2005, par vote à bulletins secrets à la majorité des membres présents ou représentés et pour une durée de deux années :

PRESIDENTE :

Mère Myriam FONTAINE
Abbesse de l'Abbaye de La
Coudre.
53000 LAVAL CEDEX

VICE-PRESIDENT :

Père Louis COCHOU, Abbé
de l'Abbaye Saint Guénolé.
29560 LANDEVENNEC

TRESORIER :

Père Michel LARRICQ,
de l'Abbaye Notre Dame.
65190 TOURNAY

SECRETAIRE GENERAL

Monsieur Pierre AVIGNON.
20 Rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Le Bureau disposera des pouvoirs déterminés par les statuts et le règlement intérieur et aura en particulier délégation pour l'acceptation et le règlement des legs, donations et assurances vie consentis à la Fondation et pour l'engagement de secours aux communautés en difficulté.

Quatrième résolution **Nomination du Directeur**

A l'unanimité, le Conseil d'Administration donne un avis favorable à la nomination, au poste de directeur, de Madame Marie-Laure Beauchesne, et à la nomination, au poste de directeur-adjoint, de Madame Madeleine Tantardini.

Cinquième résolution **Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes**

A l'unanimité, le Conseil renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS et GUERARD, société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable sise 39, rue de Wattignies 75012 PARIS, au titre des 6 exercices 2006 à 2011, jusqu'au Conseil convoqué en vue d'approuver les comptes du sixième.

A l'unanimité, le Conseil renouvelle le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Julien MARIN-PACHE, commissaire aux comptes exerçant 39 Rue de Wattignies 75012 PARIS, au titre des exercices 2006 à 2011, jusqu'au Conseil convoqué en vue d'approuver les comptes du sixième.

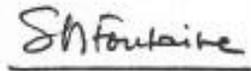
Sixième résolution **Adoption du nouveau** **règlement intérieur**

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le règlement intérieur qui lui est proposé par le Bureau.

Le règlement intérieur adopté par le Conseil sera dans les meilleurs délais soumis à l'approbation du Ministère de l'Intérieur,

pour validation et entrée en vigueur.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h et de tout ce que dessus il a été dressé procès verbal qui a été signé par la Présidente.



MÈRE MYRIAM FONTAINE

2 - UN NOUVEL ADMINISTRATEUR : **M. PATRICE MAGNIER**

La réforme des statuts de la Fondation exigeait d'ouvrir le Conseil d'administration à un nouvel élu : c'est M. Patrice Magnier qui a été choisi pour ce poste.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancien élève de l'E.N.A., M. Magnier a fait sa carrière dans la haute administration. Parfois sur Paris, par exemple comme sous-directeur des Personnels au Ministère de l'Intérieur, le plus souvent en province dans le corps préfectoral ; il a notamment, à ce titre, administré trois régions : l'Auvergne à partir de 1993, la

région Alsace de 1996 à 1999, et la région Centre enfin jusqu'en 2001, année de sa nomination au Conseil d'Etat où il a siégé à la Section de l'Intérieur durant quatre ans.

Ces activités très diversifiées l'ont amené à bien connaître tant la province (il a résidé dans douze régions différentes !) que Paris, et à ne rien ignorer des arcanes de l'administration. Nous sommes très heureux qu'il rejoigne nos rangs pour mettre ses compétences si variées au service des communautés religieuses.

RECENSIONS

Paroles d'un moine en chemin

Dom Jean-Pierre LONGEAT

280 pages, Albin Michel 2005.

« Ce qui m'étonne dans le monde, c'est moins le mal que le bien. Pourquoi y a-t-il du bien ? » Cette interrogation de Jean Rostand rapportée dans le livre, on sent que le Père Abbé de Ligugé la fait sienne tout au long de ses entretiens avec Monique Hébrard. On perçoit un moine émerveillé devant le beau, le bien, le vrai, le juste. Émerveillé devant la splendeur de la nature, ou transporté par le chant grégorien. Un homme très jeune, parce que toujours renouvelé par ses émerveillements. Il se livre personnellement, n'élude aucune question, même la plus délicate comme celle sur le bien ou sur le mal. Cet Abbé est avide de construire la relation avec Dieu comme avec ses frères. Il souhaite aussi les aider à tisser ou à renouer de justes relations fraternelles par l'écoute mutuelle, la réconciliation, voire par la musique à laquelle est consacré l'admirable chapitre 6 justement intitulé « Chemins de musique ». Au total, un livre qui se lit facilement, qui initiera le non spécialiste à la vie monastique, et qui permettra à chacun de découvrir la spécificité de ce monastère de Ligugé, hérité de st Martin, au sein même de la Congrégation de Solesmes.

A.M.

Histoire du Carmel de Pontoise

Jean Dominique MELLOTT, Antoinette GUISE

2 volumes : I (284 pages) ; II (813 pages) - Desclée de Brouwer 2005.

Ces deux volumes, extrêmement documentés, parcourent la vie du Carmel de Pontoise depuis sa création au tout début du XVII^e siècle jusqu'aux années 1960. Arrivée du Carmel réformé en France, grâce en très grande part à Madame Acarie. Fondation du Carmel de Pontoise, le second en France, sanctifié par la présence de Madame Acarie devenue Mère Marie de l'Incarnation, la sainte de Pontoise. La Révolution et la dispersion des carmélites, puis leur regroupement et leur réinstallation dans leur bâtiment vers 1803. Le relèvement définitif en 1822 et la vie tout au long des XIX^e et XX^e siècles. Un très important ouvrage de spécialistes, traversant toute une part de l'histoire de France, nous faisant connaître tous les détails de la vie carmélitaine et admirer la foi et le courage d'une communauté durant toutes ces périodes.

Thérèse d'Avila, Chemin vers l'eau vive

Jean-Marie LAURIER

140 pages, *Parole et Silence* 2005.

Voici, par un bon connaisseur de Thérèse, une introduction à son œuvre et à sa spiritualité. Le renouvellement de l'oraison, la rencontre du Christ dans l'Eucharistie, la cause de l'Eglise sont les chapitres forts de cet ouvrage. Ils inciteront le lecteur à plonger dans les œuvres de la grande mystique.

Une vie différente

Enzo BIANCHI

176 pages, *Parole et Silence* 2005.

Le fondateur de Bose nous rapporte ici des retraites prêchées à des évêques ou à des prêtres autour de la 1^{ère} lettre de st Pierre. Ses méditations pourraient tout aussi bien animer un Chapitre de moines ou de moniales. En effet, cette 1^{ère} lettre peut être lue en filigrane comme explicitant le cheminement de la vie monastique elle-même.

Les moines ne sont-ils pas des étrangers, aujourd'hui minoritaires au milieu de non-chrétiens ou d'indifférents, des gens de passage qui vivent un exode, à l'instar des premiers chrétiens ? Ils sont invités à découvrir le sens de l'obéissance pour parvenir au salut, à la vie éternelle. Ils sont appelés à former une communauté de pierres vivantes dont la pierre angulaire est le Christ représenté par l'Abbé, et dans laquelle circule l'amour fraternel purifié par une conversion permanente. Dans l'enceinte du monastère, la croix est incontournable, la souffrance aussi, mais sa libre acceptation donne sens à une vie qui ne recherche que Dieu.

Oui, je crois que les résonances de la 1^{ère} lettre pétriniennne sont multiples : en effet, les communautés chrétiennes d'aujourd'hui peuvent y puiser une lumière pour leur route ; mais les propos du Fr. Bianchi permettent aussi d'éclairer indirectement, et avec justesse, les chemins des moines.

Ceux qui souhaiteraient approfondir la 1^{ère} lettre de Pierre pourront avec profit lire Mgr Michel DUBOST, *Les voyageurs de l'espérance* (144 pages, Bayard 2005) qui offre également un commentaire suivi de ce texte biblique : l'évêque d'Evry nous invite à creuser notre propre silence d'où naîtront les bonnes questions et quelques réponses sur la liberté, l'identité ou le sens d'une vie.

Le nouvel anti-christianisme

René REMOND, Entretiens avec M. Leboucher
150 pages, Desclée de Brouwer 2005.

L'anticléricalisme d'hier a fait place à un anti-christianisme non moins virulent, dont le récent *Traité d'athéologie* de Michel Onfray (Grasset 2005) est un symptôme marquant. La détestation, la violence même guident cette plume à une époque où, paradoxalement, l'Eglise s'est largement retirée sur ce qui reste de ses paroisses. Cela montre que le trait n'est pas que conjoncturel ; il vise à dénoncer la perversité fondamentale de tout monothéisme qui volerait à l'individu son droit au bonheur. René Rémond souligne avec une grande justesse l'utopie de pareille critique, qui se réfère à un Age d'or imaginaire de l'Antiquité païenne censée avoir permis à l'homme de s'épanouir dans la réalisation de tous ses plaisirs, et qui oublie que le christianisme notamment a ouvert un formidable appel à la volonté et à la liberté de l'homme.

La montée actuelle des communautarismes, qui privilégie le groupe sur l'appartenance citoyenne, vient également déstabiliser le christianisme, et plus largement la société française fondée sur une unité nationale exclusive des différences. L'écueil serait de répondre par un autre communautarisme catholique, d'autant plus injustifié que l'Eglise ne subit plus la moindre persécution de la puissance publique. Les catholiques au contraire, dans un souci d'ouverture à l'autre, doivent se montrer soucieux de la liberté réelle des autres religions, notamment pour l'exercice effectif de leur culte, mais sans confusion du religieux et du politique. Cette réaction de René Rémond est tout à fait conforme à l'esprit de Vatican II et à son texte fondateur sur la liberté religieuse qu'il cite à l'occasion.

Le dernier chapitre enfin emprunte son titre à un remarquable ouvrage du P. Paul Valadier, *Eloge de la conscience* (Seuil 1994). Car c'est bien la meilleure réponse à apporter à nos détracteurs que d'insister sur cette liberté intime et fondamentale que l'Eglise peut, et même doit, contribuer à éclairer. Et n'en déplaise à M. Onfray, on ne saurait légitimement lui dénier ce droit !

A.M.

*Laissez-vous guider par l'Esprit.
Petit traité de théologie spirituelle*

Michel RONDET

168 pages, Bayard 2005

Petit par la taille et par l'humilité de son titre, ce traité ouvre de larges espaces au priant qui se laisse guider par l'Esprit dans sa vie pour aller à la rencontre des autres et de son Seigneur. Les guetteurs de vérité seront beaucoup instruits par l'expérience du Jésuite, par la clairvoyance du formateur. Le livre est organisé en courts chapitres qui peuvent, chacun, aider à la méditation du jour ; il peut aussi accompagner une retraite. Il aidera au discernement auquel est consacré un chapitre central que nous avons particulièrement goûté.

Dietrich Bonhoeffer

Ferdinand SCHLINGENSIEPEN

444 pages, Salvator 2005.

Au-dessus du portail occidental de l'Abbaye de Westminster, se dressent dix statues de martyrs du XX^e siècle. Au milieu d'eux, Dietrich Bonhoeffer, avec une Bible ouverte. Ce grand témoin de la foi le fut en effet jusqu'au bout, puisqu'il a été assassiné sur l'ordre d'Hitler au matin du 9 avril 1945.

Saisissante chez ce jeune pasteur est l'adéquation entre la foi et la vie. Pour lui, « le christianisme implique la décision ». Ce terme sera le maître mot de sa théologie, confiante dans la grâce qui accompagne tout cheminement éthique. La décision le conduira à participer à la mise en place d'une Eglise confessante, palliant les déficiences de l'Eglise du Reich qui s'était jetée dans les griffes des nazis. Résistant dans l'âme, Bonhoeffer va coordonner ses forces avec d'autres géants de la foi, comme Barth, avec les responsables d'autres religions chrétiennes aussi : il va beaucoup miser sur l'œcuménisme qui ouvre et appuie ses propres espérances dans le triomphe de la vérité, de la liberté. « Nous devons être vraiment une seule Eglise... La posséder ne nous est jamais possible, à nous les humains, autrement que dans l'attente et dans la foi en Celui qui est fidèle à son Eglise ».

Les contemplatifs ne manqueront pas d'être saisis par cette grande figure mystique qui a bien connu le monde bénédictin, fréquenté plusieurs abbayes, inscrit un rythme monastique dans son séminaire de Poméranie,

pratiqué quotidiennement la lectio (« une lecture de la Bible contre soi »), et enfin mené une vie érémitique dans la solitude de sa cellule en détention. Bonhoeffer est décidément de très haute stature, et cette superbe biographie nous le présente avec beaucoup de talent et de tact.

A.M.

Entretiens sur la vie religieuse

René VOILLAUME

224 pages, Cerf 2005.

Ces entretiens à de jeunes religieux, à la veille de leur première profession, n'ont pas vieilli 35 ans après, et l'on sait gré aux *Ed. du Cerf* d'en avoir assuré la réédition. Il s'agit d'une retraite dense, prêchée dans le désert foulé par Charles de Foucauld, à ceux et celles qui se réclament de sa spiritualité. Mais les méditations concernent plus largement toute vie religieuse qui cherche à avancer authentiquement sur le chemin parfois rude de l'Évangile. Silence et prière, obéissance et communauté fraternelle sont les thèmes qui ont le plus retenu notre attention. Mais chacun pourra y puiser à partir de ses propres questions.

Celui qui voudrait découvrir la figure marquante de notre auteur pourra lire l'excellente biographie, véritablement scientifique, du professeur Marcel LAUNAY, *René Voillaume, Contemplation et action*, également publiée par les *Ed. du Cerf* (274 pages). On y découvrira comment ce contemplatif sera finalement appelé du désert à parcourir tous les continents pour appuyer les fondations affiliées à la pensée du Frère Charles.

ANNONCES

- 1** A vendre : autel en bois, bancs d'église, stalles et tapis chauffants.
Contacter Soeur Eliane.
Abbaye de Bonneval
12500 Le Cayrol
Tél : 05 65 44 01 22
- 2** Homme 47 ans, ancien religieux séminariste, cherche travail de jardinage-bricolage auprès d'un monastère si possible petit contrat salarié. Références.
Patrick Leboul-Laboulaye.
La Cité - Rue Maubec
09190 Saint Lizier
Tél : 05 61 04 97 93
06 18 18 75 63
- 3** Homme seul, 45 ans, artisan en ébénisterie et restauration d'objets d'art, recherche locaux petit prix pour exercer son activité + habitation, région ouest. Références de travaux dans le monde monastique.
Contact : Didier Gorlier.
3 Rue de Crimée
49100 Angers
Tél : 06 84 79 77 53
- 4** Les Filles de la Résurrection, diocèse de Ziguinchor (Sénégal), cherchent un fer à hosties blanches, un découpoir pour petites hosties et un découpoir pour grandes hosties.
Contacter le Carmel d'Ars
01480 Ars sur Formans
- 5** Infirmière retraitée 69 ans recherche bénévolat. Etudie toutes propositions.
Contacter Mme Th.Desgenetais.
7 Rue Salzmann
61150 Ribeaupville
- 6** Recherche Statues :
- Vierges à l'Enfant (par ex. Notre-Dame du Sacré Cœur) entre 1m et 1m30.
- Statues de l'Enfant Jésus de Prague.
Tél : 06 71 74 74 78
- 7** Carmel de Castres recherche un mini harmonium, modèle vendu dans les années 70/80 :
Bontempi Basic BK26.
Polyphonic Electronic Keyboard
4 x 38 x 11 cm
et plusieurs ouvrages épuisés :
Espérer pour tous,
L'enfer une question,
de Urs Von Balthasar,
les Lettres de Gemma Galgani,
et de Nahed Mekhouali,
Conversion d'une directrice d'école musulmane du Caire.
Monastère du Carmel
12 Rue Amiral Galiber
81100 Castres
Tél : 05 63 59 24 92
Fax 05 63 71 01 28

8 Recherche paléographe pour retranscription documents écrits en français du XV-XVI^e siècles. Contacter Durrourx (Toulouse).
Tél : 05 61 76 37 32

9 Sculpteur réalise travaux sur pierre, bois, marbre, en création, restauration, copie, mobilier. Disponible également pour des travaux d'entretien dans monastères en France, Antilles, Suisse, Belgique. Célibataire 38 ans libre de suite. A vendre, chemin de croix.
Contacter François Chavanel.
Tél : 06 71 59 52 87

10 Carmel de Castres recherche :
- Charnières dorées en laiton
30 x 19 mm
- Pointes dorées 15-16 mm
(tête : 4-5 mm diam)
- Vis dorées 15-16 mm
(tête : 3-4 mm diam)
Tél : 05 63 59 24 92
Fax 05 63 71 01 28

11 Recherchons surfileuse bon état et d'occasion pour "Atelier Art et Lumière".
Abbaye Sainte Marie du Rivet
33124 Auros
Tél : 05 56 65 05 30
Courriel : m.c.rivet@wanadoo.fr

12 Les bénédictines de Faremoutiers et le Père Kadima, leur aumônier, cherchent à titre gracieux, pour les prêtres de l'Association Sainte Catherine de Sienne du Congo-Kinshasa, des ostensoirs (une douzaine, de toutes tailles) pour permettre aux jeunes de trouver dans l'Adoration eucharistique la paix dont leur pays a besoin.
S'adresser à sœur Clotilde Marie.
Abbaye
77515 Faremoutiers
Tél : 01 64 04 20 37
Fax 01 64 20 04 69

RAPPEL À PROPOS DES ANNONCES

- *Nos petites annonces étant un service gratuit, tout particulièrement utile aux communautés, elles sont réservées à nos abonnés.*
- *Le comité de rédaction se réserve la liberté, selon son expérience, de ne retenir que les annonces susceptibles d'intéresser les communautés.*
- *À propos des demandes d'emploi, la Fondation attire l'attention des communautés sur la nécessité de veiller elles-mêmes aux références des candidats, la publication de l'annonce ne constituant pas une garantie suffisante.*

Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
« **Les Amis des Monastères** »

Tarifs

Ordinaire : **15 €**

Soutien : **25 €**

Le numéro : **4 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 15 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 25 €,
- Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse.

.....

NomPrénom.

Adresse.

.....

Code postal

--	--	--	--	--	--

 Ville.

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant.





© Photo JB RITT - tous droits réservés

La prière d'intercession

*Quand je prie pour un frère, je ne peux plus,
en dépit de toutes les misères qu'il peut me faire,
le condamner ou le haïr.*

*Si odieux et si insupportable que me soit son visage,
il prend au cours de l'intercession l'aspect de frère
pour lequel le Christ est mort,
l'aspect du pécheur gracié.*

*Quelle découverte apaisante
pour le chrétien que l'intercession :
il n'existe plus d'antipathie, de tension
ou de désaccord personnel dont, pour autant qu'il dépend
de nous, nous ne puissions triompher.*

*L'intercession est bain de purification où, chaque jour,
le fidèle et la communauté doivent se plonger.
Elle peut signifier parfois une lutte très dure
avec tel d'entre nos frères,
mais une promesse de victoire repose sur elle...*

*Par là nous voyons que notre intercession
est un service que nous devons chaque jour
à Dieu et à nos frères.*

*Refuser à notre prochain notre intercession,
c'est lui refuser le service chrétien par excellence.*